



SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2020

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
e mail : mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) : LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. La loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune.

La liste proposée par le conseil municipal doit comporter 24 noms, soit 12 pour les commissaires titulaires et 12 pour les commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

La commune doit procéder à la désignation d'un correspondant défense.

Ses missions sont les suivantes :

- Information et sensibilisation des administrés aux questions de la défense : parcours de citoyenneté, enseignement de la défense à l'école, recensement et journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)
- Interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région : activités de défense, volontariat, préparation militaire, réserve militaire
- Devoir de mémoire et de reconnaissance, pour lequel il dispose d'un espace spécifique sur le site internet du ministère de la Défense

Les candidats sont invités à se faire connaître.

Magali LONCLE se porte candidate.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix POUR) :

Désigne Magali LONCLE en tant que correspondant défense

VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

OPERATION « REVITALISATION CŒUR DE BOURG : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Vu la délibération de la Communauté de communes Val ès dunes en date du 19 décembre 2019,

Vu la délibération de la commune de Cagny en date du 14 janvier 2020,

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes en date du 31 janvier 2020,

Considérant que selon les termes de ladite convention, une commission d'appel d'offres mixte est constituée à raison de deux membres pour la Communauté de communes Val ès dunes et trois membres pour la commune de Cagny,

Considérant que le maire de Cagny est le président de droit de cette commission,

Considérant qu'il convient de désigner trois membres élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant que chaque conseiller municipal peut présenter une liste, même incomplète,

Considérant qu'une seule liste de trois membres a été présentée par les conseillers municipaux, comprenant les membres suivants : Michel DECAMBOS, Pascal GENISSEL, Jackie BOUCHARD,

Considérant qu'en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule liste a été présentée après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix POUR) :

- *Après appel à candidature, désigne au sein de la commission d'appel d'offres mixte pour l'opération « Revitalisation du cœur de bourg », les membres suivants :
Michel DECAMBOS, Pascal GENISSEL, Jackie BOUCHARD*

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 14/01/2020, délibération n° 2020/003,

Considérant la nécessité de créer un emploi non titulaire d'agent au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à raison de 12 heures/semaine, pour accroissement temporaire d'activité, afin d'assurer le bon fonctionnement des services administratifs,

Considérant que les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- la création d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 12 heures/semaine,
- le tableau des emplois est ainsi modifié :
 - filière : administrative
 - cadre d'emploi : rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - grade : rédacteur
 - ancien effectif : 0
 - nouvel effectif : 1

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail en application de l'article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix POUR)

- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée

AFFAIRES FINANCIERES

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL

Le conseil municipal a délibéré le 6/09/2019 concernant la vente d'un bien 38 allée Saint Jacques sur lequel, depuis 1998, une véranda, en extension du bar-tabac, d'une superficie de 19 m², a été construite suite à l'autorisation délivrée le 18 juin 1998. Le montant de la vente est de 20 000 € nets vendeur. Les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur. Cette délibération n'avait pas été transmise au notaire de la commune, Maître Rizzotto, à qui la vente du bien a été confiée. Le dossier est en cours de constitution

DEMANDE D'UN DROIT DE TERRASSE

Le O'Cagnys sollicite une autorisation pour installer quatre jardinières, une table haute avec deux tabourets, une table de deux personnes avec deux chaises et un tableau sur le trottoir devant son commerce. Il sollicite également la pose d'un tableau sur la verdure en face de la brasserie.

Il est proposé d'émettre un avis favorable à cette demande, sauf pour la pose du tableau sur la verdure en face de la brasserie. Cet avis favorable serait émis à titre gracieux, jusqu'au début des travaux de revitalisation du cœur de bourg, dans le respect du passage des piétons, poussettes d'enfants et des personnes à mobilité réduite. Le mobilier et le tableau devront être retirés chaque soir.

Cette autorisation devra être renouvelée à la fin des travaux.

AFFAIRES SCOLAIRES

PROTOCOLE SANITAIRE

(Laurence MAUREY, rapporteur)

Suite à la crise sanitaire, l'école est redevenue obligatoire et la rentrée a eu lieu le 22 juin 2020.

98 % des élèves sont revenus à l'école élémentaire et 78 % à l'école maternelle.

Un protocole allégé sur la distanciation physique a été mis en place.

Le nettoyage et la désinfection des salles sont toujours réalisés le midi et le soir. Les deux lieux de cantine fonctionnent toujours également.

A la rentrée de septembre, le nettoyage et la désinfection seront réalisés une fois par jour et un seul lieu de cantine sera ouvert.

SPORTS – LOISIRS - CULTURE

COMPTE RENDU DE LA REUNION AJ BASKET

(Laurence MAUREY, rapporteur)

Une réunion avec l'AJ Basket a eu lieu le 22 juin. Le président, Cyril Enée, le vice-président, Stéphane Morel et un membre actif, Antoine Leborgne étaient présents pour discuter de l'organisation du club à la prochaine rentrée.

Deux salariés s'occuperont des entraînements. Un entraîneur, en partenariat avec Troarn, est maintenu dans ses fonctions. Un entraîneur détenant un agrément basket et santé gèrera l'école d'arbitrage les plannings, les tables, et développera les tournois.

Une personne en service civique est également recrutée et rémunérée 500 €/mois dont 400 € pris en charge par l'Etat et 100 € par le club.

L'effectif des seniors augmentera l'année prochaine mais les créneaux horaires resteront inchangés.

Le club a plusieurs projets :

- Développer le sport adapté pour les personnes à motricité limitée. Il prendra contact avec la maison de retraite et des séances d'essais seront réalisées
- Organiser des tournois de basket l'été en soirée
- Organiser des stages multisports avec le centre de loisirs pendant les vacances scolaires
- Intervenir à l'école à la rentrée scolaire. Laurence Maurey précise que le club de Judo et le club de Tennis pourraient être amenés à faire la même demande comme cela a déjà été réalisé il y a quelques années.

Les frais d'entretien du parquet de la salle multisports sont évoqués.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC VAL ES DUNES

(Eric MARGERIE, rapporteur)

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS ENTRE LE 1/06/2020 ET LE 7/06/2020

- **Réouverture de DUNEO :**

Le Premier Ministre a annoncé le 28 mai dernier, la réouverture des piscines à compter du 2 juin. DUNEO faisait partie des piscines test retenues au niveau national pour une réouverture anticipée. Récréa a donc travaillé plusieurs semaines en amont pour les protocoles de réouverture en période de covid.

Le président décide :

- la réouverture du complexe aquatique DUNEO le lundi 15 juin 2020
- l'application d'une nouvelle grille tarifaire pour la fluidité au niveau de l'accueil
- la création de tarifs spéciaux additionnels pendant la période de fonctionnement « dégradé »

- **Bassin nordique :**

Le président décide de la passation d'une décision modificative au budget suite à l'attribution d'une subvention de 563 846 € par le Conseil départemental du Calvados.

- **Personnel – Convention de mise à disposition avec Cagny**

Le président décide de conclure avec Cagny une convention de mise à disposition de personnel pour l'entretien du local du RAM à hauteur de 80h annuelles.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS ENTRE LE 8/06/2020 ET LE 14/06/2020

- **Complexe aquatique :**

Le président décide :

- de laisser la possibilité aux abonnés le souhaitant, de maintenir la suspension de leur abonnement jusqu'à l'ouverture totale du complexe
- de proposer un avoir aux abonnés n'ayant pu terminer le cycle de certains cours
- de conclure avec le Conseil départemental du Calvados une convention d'indemnisation pour l'accueil des classes de 6^{ème} du collège Jean Castel d'Argences à DUNEO

- **Réseau de chaleur Viria – Travaux liés au bassin nordique :**

Le président décide la réalisation des travaux permettant l'augmentation de l'échangeur de chaleur de DUNEO jusqu'à 1 700 kW. Ces travaux seront pris en charge par le fonds r24 de la concession du réseau de chaleur de Viria.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSION « SPORTS – LOISIRS – CULTURE »

(Laurence MAUREY, rapporteur)

Une réunion a eu lieu le 18 juin pour l'organisation de la manifestation « Pierres en lumières » avec Jean-Paul Hauguel prévue au printemps mais reportée au 2 octobre 2020 à 20h15 en raison de la Covid-19.

Il s'agit, le temps d'une soirée, de mettre en valeur un monument de notre commune, qui sera l'église de Cagny, à travers diverses illuminations et animations. Il est prévu un jeu de lumières sur l'église, une exposition à l'intérieur de l'église sur le thème « les Cagnais ont du talent », une animation « contes » pour les enfants et une vidéo retraçant la reconstruction de Cagny (« Cagny, mille ans d'histoire en boucle »).

COMMISSION « JEUNESSE »

(Laurence MAUREY, rapporteur)

• La Ligue de l'Enseignement de Normandie :

La Ligue de l'Enseignement de Normandie a été reçue par la commission « jeunesse » le 25 juin.

Bérénice Lebaillif et Maude Brelet, coordinatrices de la Ligue étaient présentes, ainsi que notre directrice du centre de loisirs, Morgane Chevreau. Elles ont présenté le bilan de la structure enfance-jeunesse de Cagny qui a été envoyé à l'ensemble des élus.

Le centre de loisirs a connu une fréquentation moyenne relativement stable sur les cycles du mercredi ainsi que sur la période de petites vacances et une baisse de fréquentation sur l'été.

La baisse de la fréquentation annuelle est due à la perte du public extérieur et à l'ouverture de l'accueil de Frénoville.

La fréquentation du local jeunes a baissé. Il est prévu de réactiver la passerelle (avec les jeunes de 11 ans révolus) pour redynamiser les matinées au local.

Il est évoqué une mutualisation du local du centre de loisirs de Cagny avec la commune de Frénoville via une convention.

• Colos apprenantes :

Cette opération a pour objectif la remobilisation des savoirs après la période de confinement. Elle propose un renforcement des apprentissages et activités de loisirs et offre la possibilité aux enfants (décrocheurs à l'école, famille mono parental...) de renforcer leurs savoirs et de préparer la rentrée prochaine.

Le conseil municipal donne son accord de principe à ce dispositif.

COMMISSION « VOIES – RESEAUX -EQUIPEMENTS »

(Michel DECAMBOS, rapporteur)

Cette commission s'est réunie le 24 juin suite à plusieurs doléances des administrés concernant le stationnement et la vitesse excessive sur plusieurs voiries de la commune.

La commission propose la pose de chicane provisoires amovibles, une limitation de vitesse à 30 km/h dans les zones pavillonnaires. L'ensemble du conseil municipal y répond favorablement.

Dans le Petit Bois, un nettoyage a été réalisé et deux panneaux sont commandés.

COMMISSION « INFORMATION – COMMUNICATION »

(Laurence MAUREY, rapporteur)

Lors de cette commission, les différents supports de communication ont été présentés :

- Le Cagny actualités édités tous les 2 mois
- Le bulletin municipal édité 2 fois par an
- L'application citycomi, gratuite pour les Cagnais (en forte progression au niveau des abonnés)

- Le site internet
- La brochure de bienvenue aux nouveaux habitants

Il est proposé de réaliser le Cagny actualités tous les 3 mois, le bulletin municipal une fois par an et d'insérer des encarts publicitaires dans le bulletin municipal afin de faire mieux connaître nos entreprises cagnoises. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

AFFAIRES DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes aux membres du conseil municipal :

- Location du logement 2 rue de la Poste : la véranda du logement a été refaite. Le logement est loué par un jeune couple de Cagny
- Petit Bois : nettoyage et commande de panneaux dépôt interdit
- Lettre de remerciement de :
 - ✓ la polyclinique du Parc pour le don de masques
 - ✓ Monsieur Pascal Lelièvre pour l'évacuation des déchets du Petit Bois et le nettoyage des abords du city stade
 - ✓ l'hôpital privé Saint-Martin pour le don de masques
 - ✓ l'Amicale des donateurs de sang bénévoles d'Argences – Moulit et des Environs pour la subvention de la commune
 - ✓ la Banque Alimentaire du Calvados pour la subvention de la commune
 - ✓ Cagny Rando pour la subvention de la commune
 Les lettres de remerciement pour le don de masques et les subventions seront transmises aux élus qui ne se sont pas représentés.
- Gens du voyage : présence de 25 familles du 29/06/2020 au 26/07/2020. Une convention a été signée avec le Maire et le pasteur.
- Fermeture Carrefour Market le 30/07/2020. Pour le moment il n'existe pas de repreneur. Monsieur le Maire va se renseigner sur le devenir de ce local car il considère qu'un commerce de proximité de cette taille est nécessaire sur notre commune.
- Visite de Cagny commentée par Jean-Paul Hauguel sur le thème de la reconstruction à Cagny le samedi 25 juillet. Rendez-vous à 14h à l'église. Sur inscription à l'Office de Tourisme.
Jean-Paul Hauguel propose en plus une visite uniquement pour les élus qui est validée pour le samedi 19 septembre 2020. Rendez-vous à 9h45 devant l'église de Cagny

QUESTIONS DIVERSES

Magali Loncle précise que le dossier pour l'appel à projet label Ecoles Numériques 2020 a été envoyé dans les temps.

Jackie Bouchard demande où en est le choix des membres extérieurs pour le CCAS. Le Maire répond que cela sera fait dès la semaine prochaine (attente fin de date de parution de l'annonce).

Sophie Philippe demande à rafraîchir l'accueil de la mairie. Le Maire répond que cela sera fait en juillet, au moins au niveau des piliers.

L'entretien des sols de l'école est évoqué et il a été répondu que l'adjoint concerné ferait le point à ce sujet.